

Syndicat mixte du Pays de L'Autunois Morvan

MARCHE DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE

GESTION D'UN SERVICE DE LOCATION DE 2-ROUES
A DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES
DE LA PLATEFORME ECHO'MOBILITE AUTUNOIS-MORVAN

**Cette consultation est lancée conformément à l'article 28
du code des marchés publics**

Date limite de remise des offres : 20 décembre 2010 à 12 heures

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

MARCHE DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF
A LA GESTION D'UN SERVICE DE LOCATION DE 2-ROUES
DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME ECHO'MOBILITE AUTUNOIS-MORVAN

LETTRE DE CONSULTATION

Présentation du dispositif Echo'Mobilité

Depuis de nombreuses années, un constat est fait sur notre territoire par les structures accompagnant les personnes en insertion : les problèmes de mobilité sont un frein à l'accès et au retour durable vers l'emploi.

C'est avec la volonté d'apporter des solutions à cette problématique récurrente en milieu rural que le projet de plateforme mobilité est lancé en 2009 sur l'Autunois Morvan, initié par le Pays de l'Autunois Morvan, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et le Conseil Général 71 et porté par l'association Réseau Coopérés.

Aujourd'hui, les actions d'Echo'Mobilité se déclinent autour de 2 axes de travail, visant à faciliter les déplacements sur le territoire et favoriser les échanges avec les territoires voisins en apportant une attention particulière à l'accès à l'emploi et la formation.

Le Centre de Ressources et d'Informations Transports et Mobilité :

Il centralise toutes les informations transports sur notre territoire. Une permanence téléphonique tous les matins permet de renseigner sur les transports en commun de notre territoire et plus largement. Ce service est ouvert à tous.

En un an, Echo'Mobilité a vu le nombre de demandes d'informations sur les transports augmenter de près de 60%.

Les services mobilité proposés :

Les publics-cibles de ces services sont les personnes en démarche de retour vers l'emploi qui n'ont pas de moyens de déplacements. Ce sont des services déclenchés après étude de la situation et du besoin de la personne, en étroite collaboration avec son référent habituel (Pôle Emploi, Mission Locale, Centre Médico-social, etc...). Trois services sont actuellement proposés :

- La location d'un 2-roues;
- La location d'une voiture;
- Un service de taxi aidé.

Au 1er novembre 2010, Echo'Mobilité comptabilise plus de 600 jours de location de scooters, 125 jours de location de voitures, ainsi que 9 courses dans le cadre du service de taxi aidé (opérationnel septembre 2010).

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tél: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

Objet du marché

Dans le cadre du présent marché, le Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan confie au prestataire le service de location de 2-roues du dispositif Echo'Mobilité.

Le service de location de 2-roues a été expérimenté en 2010 et a répondu à un réel besoin des publics-cibles d'Echo'Mobilité. Le Syndicat Mixte du Pays Autunois Morvan souhaite voir perdurer les services déjà mis en place.

Le prestataire aura pour mission :

- D'assurer aux bénéficiaires d'Echo'Mobilité la location d'un 2-roues dans le cadre de leurs démarches de retour vers l'emploi (entretien d'embauche, reprise d'un contrat, maintien dans l'emploi, formation, apprentissage...)
- D'échanger avec les bénéficiaires sur la question de leur mobilité et de leurs démarches pour être autonomes. Ce travail d'accompagnement se fait en lien étroit avec Echo'Mobilité et le référent du bénéficiaire (Pôle Emploi, Mission Locale, Centre Médico-Social, PLIE...)

Forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 26-II et à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Durée du marché

Le marché commence le 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 mois..

Il est renouvelable 2 fois par période de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicataire.

La durée totale du marché est fixée à 36 mois.

Résiliation du marché

Le Syndicat Mixte du Pays A-M se réserve le droit de résilier ce marché dans le cadre de l'article L IV-I-95 du Code des marchés publics, sans qu'il y ait faute du prestataire, et ce notamment en raison de non attribution de subventions pour le financement de l'action par l'un des partenaires du Syndicat mixte du Pays de l'Autunois Morvan.

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tél: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

MARCHE DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF
A LA GESTION D'UN SERVICE DE LOCATION DE 2-ROUES
DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME ECHO'MOBILITE AUTUNOIS-MORVAN

CAHIER DES CHARGES

Détail des prestations demandées

Fonctionnement général du service de location :

- Echo'Mobilité reçoit les demandes de location de véhicule et les valide. Une demande de location pour un bénéficiaire se fait uniquement sur prescription de son référent (Pôle Emploi, Mission Locale, Centre médico-social, PLIE...), afin d'apporter au bénéficiaire des solutions adaptées à sa situation et cohérentes avec son accompagnement.
- Echo'Mobilité prend rendez-vous avec le bénéficiaire, recueille les pièces justificatives nécessaires au dossier (justificatif de domicile, justificatif de déplacement, pièce d'identité, attestation BSR pour les personnes nées après le 01/01/1988) et présente au bénéficiaire le fonctionnement du service, lui fait signer le livret de l'usager.
- Echo'Mobilité prend contact avec le prestataire pour convenir d'un rendez-vous de retrait du véhicule.
- Au rendez-vous de retrait du véhicule, le prestataire signe avec le bénéficiaire un état des lieux de départ du véhicule, encaisse la 1^{ère} semaine de location du véhicule et recueille la caution demandée (*cf modalités financières*).
- Le prestataire convient directement avec le bénéficiaire d'un rendez vous hebdomadaire de contrôle du véhicule, qui est aussi l'occasion pour le prestataire d'échanger avec le bénéficiaire sur sa situation, ses problèmes de mobilité, les solutions qu'il peut trouver. Le prestataire doit être un relais du référent social du bénéficiaire sur la question de la mobilité, et travailler en lien avec lui et Echo'Mobilité.
- En cas de difficulté avec un bénéficiaire (non paiement, véhicule non rendu...), le prestataire prend contact avec Echo'Mobilité. Ils travaillent ensemble à trouver une solution au problème.

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

Modalités pratiques :

- Ce service de location de 2-roues requiert un parc de 5 véhicules, de type scooters de moins de 50cm³. Les 2-roues que le prestataire proposera à la location des bénéficiaires Echo'Mobilité ne devront être destinés qu'à cet usage.
- Le prestataire fournit au bénéficiaire Echo'Mobilité un véhicule assuré, entretenu régulièrement, avec un casque et un antivol aux normes en vigueur, ainsi qu'un gilet de sécurité. Si le bénéficiaire souhaite utiliser son propre casque, il signe au prestataire une décharge de responsabilité concernant ce point.
- Les véhicules dédiés au service de location Echo'Mobilité sont stationnés à Autun.
- L'assurance et l'entretien des véhicules sont à la charge du prestataire (*voir modalités financières*).

Modalités financières :

- Pour 2011, les tarifs de location, fixés par le Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan, sont les suivants:
 - 3€ par jour de location
 - 13€ par semaine de location
 - 100€ de caution non encaissés par le prestataire, caution rendue en fin de location s'il n'y a pas d'impayés, de problème avec le véhicule inhérent à l'usage qu'en a fait le bénéficiaire
- Pour 2012 et 2013, les tarifs exposés ci-dessus pourront être révisés en fonction de l'indice des prix à la consommation (carburants, assurances, entretien...).
- Le prestataire encaisse les recettes liées la location des 2-roues et tient à jour un récapitulatif des recettes encaissées, qu'il présentera mensuellement au Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan.
- Les coûts de fonctionnement du service seront facturés par le prestataire au Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan. Un bilan d'exécution sera joint à la facture du prestataire. Il comprendra:
 - **En charges fixes:** assurances des véhicules, amortissement des véhicules
 - **En charges variables:** frais d'entretien et de réparation des véhicules, charges salariales (accompagnement des bénéficiaires des locations, gestion administrative et financière du service), charges de structure.
 - **En recettes:** le paiement de la location des véhicules par les bénéficiaires (paiements encaissés par le prestataire et déduits du coût global du service)

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - **Fax:** 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

- Une avance forfaitaire équivalente à 30% du montant total de la prestation pourra être sollicitée par le prestataire.
- Des acomptes d'un montant proportionnel aux dépenses réalisées, sur présentation d'un bilan intermédiaire d'exécution, pourra être sollicité par le prestataire. Cet acompte ne peut dépasser 80% du coût prévisionnel de la prestation.

Bilans intermédiaires et annuels:

- Le prestataire fournit à Echo'Mobilité tout élément nécessaire à la bonne rédaction des bilans de fonctionnement du service.
- Un bilan intermédiaire à la fin de chaque semestre est envisagé et fera l'objet d'une réunion de pilotage entre le prestataire et le Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan. Une réunion de pilotage trimestrielle peut être envisagée sur simple demande de l'une des deux parties.

Documents constitutifs du marché

La réponse des candidats devra comporter les pièces constitutives du présent marché, à savoir, par ordre de priorité :

- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page et signé par le candidat;
- L'acte d'engagement ci-après signé par le candidat;
- Une offre de prix détaillée, pour la première année.

Lors de la reconduction du marché, le titulaire pourra procéder à la révision du coût de la prestation au regard de l'augmentation des prix à la consommation (carburants, assurances, entretien, coûts salariaux...)

- Une présentation générale de la structure, de son projet de développement et de son ancrage territorial;
- Une présentation des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer l'objet du présent marché;
- Une note d'opportunité portant sur la compréhension de la problématique mobilité sur le territoire du pays de l'Autunois Morvan et le rôle de la plateforme Echo'Mobilité;
- Le présent acte d'engagement complété et signé.

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

Critères de choix du prestataire

Seront pris en compte :

- le prix de la prestation proposé par le candidat (*cf article modalités financières*) : 30%
- la connaissance de la problématique mobilité dans l'Autunois Morvan : 20%
- la connaissance et la pratique des publics-cibles du dispositif Echo'Mobilité : 40%
- les compétences du candidat ayant trait au présent marché : 10%

Echéancier de la consultation

9 décembre 2010: envoi de la consultation

20 décembre 2010 avant 12h00: réception des plis

21 décembre 2010: Commission de sélection du prestataire et envoi de la notification du marché

La candidature devra être reçue avant le 20 décembre 2010 12h00

Elle sera adressée par pli postal à :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois-Morvan

12 rue du Général Demetz – 3 Passage Balthus

71400 AUTUN

Merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention suivante :

Marché de service : plateforme mobilité

Ne pas ouvrir SVP

Contacts

Chargée de mission mobilité :

Fanny Cartier

mobilite.autunoismorvan@yahoo.fr

03.85.54.57.66

Directeur du P.L.I.E. de l'Autunois Morvan

Jacques Bresolin

plie.autunoismorvan@orange.fr

03.85.52.86.80

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

MARCHE DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF

A LA GESTION D'UN SERVICE DE LOCATION DE 2-ROUES

DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME ECHO'MOBILITE AUTUNOIS-MORVAN

ACTE D'ENGAGEMENT

Indentification du titulaire passant le marché

Nom du titulaire : Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

Pouvoir adjudicateur : M. Jean-Claude NOUALLET, Président

Adresse : 12 rue du Général Demetz – 3 Passage Balthus

Téléphone : 03.85.52.67.72

Fax : 03.85.52.82.80

Engagement du candidat

Nom et qualité de la personne ayant rempli ce questionnaire :

Tél. :

Date :

I- Identification de l'entreprise

Raison sociale :

.....

Adresse du siège social :

.....

Adresse de correspondance : (si différente du siège social)

.....

N°téléphone :

N°télécopie :

Courriel : **Site Internet :**

N° de SIRET:

Forme juridique de la société:.....

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tél: 03.85.52.67.72 - **Fax:** 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016

II. Déclarations / Attestations sur l'honneur

Je soussigné M....., en ma qualité de....., déclare sur l'honneur :

- avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales au sens de l'article 46 du CMP,
- ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumissionner (article 43 du CMP),
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail,
- réaliser le travail avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L. 323-1 et L.620-3 du code du travail,
- que si mon intention est de faire appel à des salariés de nationalité étrangère, ces derniers sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- être habilité à engager contractuellement ma société.

Date :

Signature :

Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan

3 Passage Balthus – 12 rue du Général Demetz – 71400 AUTUN

Tèl: 03.85.52.67.72 - Fax: 03.85.52.82.80

www.paysautunoismorvan.com

siret n° : 200 008 217 00016